

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**Bulletin des interpellations  
et des questions orales**

---

**Commissions réunies de la santé et des affaires sociales**

**RÉUNION DU  
JEUDI 7 NOVEMBRE 2002**

## SOMMAIRE

### INTERPELLATION

de Mme Brigitte Grouwels (N) à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni compétents pour la politique d'aide aux personnes, concernant "les déclarations de M. Vanhengel sur les situations linguistiques dans les hôpitaux publics bruxellois".

(Orateurs: Mme Brigitte Grouwels, M. Jean-Pierre Cornelissen, Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Erik Arc-kens, Jean-Jacques Boelpaep et M. Guy Vanhengel, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'aide aux personnes).

**Présidence de Mme Françoise BERTIEAUX  
et de M. Jean-Luc VANRAES,  
présidents.**

- La réunion est ouverte à 14h30'.

**INTERPELLATION DE MME BRIGITTE GROUWELS  
A MM. ERIC TOMAS ET GUY VANHENGEL, MEM-  
BRES DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENTS POUR  
LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES,**

**concernant "les déclarations de M. Vanhengel sur les  
situations linguistiques dans les hôpitaux publics  
bruxellois".**

**Mme Brigitte Grouwels** (en néerlandais) .- Dans sa rubrique hebdomadaire dans le Financieel Economische Tijd des 12 et 13 octobre derniers, Mark Deweerdt fait un compte rendu de la réunion de la Commission pour Bruxelles et la périphérie flamande du Parlement flamand qui s'est déroulée le 8 octobre. Une série de questions y ont été posées à M. Guy Vanhengel, ministre flamand des Affaires bruxelloises. Les questions ont notamment porté sur les situations linguistiques dans les hôpitaux publics bruxellois et les SMUR. Le ministre Vanhengel connaît très bien ces situations puisqu'au Collège réuni de la Commission communautaire commune, les hôpitaux publics relèvent de sa compétence.

Le journaliste du Financieel Economische Tijd se dit "gêné" par les réponses du ministre. Ainsi, le ministre aurait tourné l'affaire en dérision en faisant notamment observer qu'il vaut mieux pour un Flamand être soigné par un médecin ignorant le néerlandais que par un germaniste. Les patients parlant exclusivement anglais, espagnol ou turc auraient plus de motifs de se plaindre que les Flamands.

Comme je n'ai pu assister personnellement à la réunion où le ministre aurait fait ces déclarations, je souhaite que le ministre précise sa position.

Le ministre admet-il que les hôpitaux publics situés dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale sont soumis à la législation linguistique et donc tenus légalement de garantir un service bilingue? Le ministre admet-il que lorsqu'un hôpital public ne peut pas assurer ce service bilingue, il manque gravement à ses obligations et doit donc être sanctionné?

Des soins de santé de qualité n'impliquent-ils pas que le service soit rendu dans la langue du patient? N'est-ce pas d'une importance vitale dans le cas des hôpitaux qui travaillent aussi avec un SMUR? Le ministre admet-il dès lors que la langue est une chose importante et qu'il est de très mauvais goût de faire des comparaisons avec les soins que dispenserait un germaniste?

Le ministre admet-il que les médecins qui travaillent à Bruxelles et qui, après l'enseignement secondaire général, ont encore étudié pendant de nombreuses années dans l'enseignement supérieur mais qui ne connaissent toujours pas le néerlandais font preuve soit d'une ahurissante incompétence, soit de

paresse intellectuelle? De telles personnes peuvent-elles encore continuer à exercer ce métier, qui implique d'énormes responsabilités?

**M. Jean-Pierre Cornelissen** .- Je tiens à rassurer Mme Grouwels et les autres membres de cette commission. Bien que germaniste, je n'ai pas l'intention d'aller soigner des patients! Nous nous trouvons devant des questions récurrentes. Sous la première législature, M. Chabert et M. Thijs avaient commandé une étude sur l'accueil dans les hôpitaux bruxellois, étude qui s'est révélée rassurante dans ses conclusions. L'aspect linguistique pose des problèmes de sensibilité, mais occupe une place très mineure par rapport à d'autres problèmes plus flagrants.

Dans la presse, ce sont souvent des membres liés à des groupes extrêmes qui agitent le problème de manière récurrente. Bert Anciaux a exhibé fin 2000 des plaintes qui nécessitaient des actions pour traiter les problèmes linguistiques dans les hôpitaux. Il a fait une déclaration parlant de "schending van mensenrechten". Or, il ne s'agissait que de sept plaintes dont la majorité provenait de la périphérie bruxelloise. Il n'y avait aucune précision quant au bien-fondé éventuel des faits. Cela fait partie de ce fond d'agitation que certains exhibent par moment.

Les problèmes sont mineurs et concernent moins les néerlandophones que les nombreux étrangers qui s'adressent aux hôpitaux. Il faut une adéquation entre la langue du patient et celle du personnel soignant mais on ne peut pas exiger du personnel d'être polyglotte; le pourcentage de médecins néerlandophones à Bruxelles est de 8% et parmi eux beaucoup préfèrent ne pas travailler dans les hôpitaux publics. Il ne faut pas exagérer ce problème.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon** .- Il y a des médecins qui ont une convention avec une ASBL d'interprétariat médico-social du CIRE qui interprète sur simple demande 32 langues de manière professionnelle.

**M. Erik Arckens** (en néerlandais) .- Des déclarations comme celles qu'a faites M. Vanhengel sont assez incroyables. Le ministre sait très bien à quel point la législation linguistique dans les hôpitaux bruxellois est un sujet sensible aux yeux des Bruxellois flamands. De nombreux hôpitaux publics n'appliquent tout bonnement pas la législation linguistique.

Les déclarations de M. Cornelissen, elles aussi, sont choquantes. En effet, il arrive que des Flamands se rendent à l'hôpital pour soigner un mal à la tête et qu'on les déclare séniles.

L'agglomération bruxelloise ne compte qu'un seul hôpital parfaitement bilingue: "l'Algemeen Ziekenhuis" de Jette alors que cet hôpital n'est précisément soumis à aucune obligation de bilinguisme.

En fait, on peut comparer les situations linguistiques avec les agressions dans les bus ou les trams. Dans ce cas aussi, les personnes sont nombreuses à ne plus déposer plainte.

A Bruxelles, deux langues sont en cause et pas trente-deux: le français et le néerlandais. Ce qui est dramatique c'est que les

Flamands qui ne parlent pas français n'ont généralement pas non plus assez d'assertivité pour déposer plainte.

**M. Jean-Jacques Boelpaepe** .- Je suis solidaire de M. Cornelissen. Lorsqu'on fait ici une interpellation, cela ressemble davantage à une attaque personnelle qu'à une attaque de fond.

Avant le réseau IRIS, j'ai été administrateur de l'hôpital BRACOPS à Anderlecht, où les plaintes émanaient de patients francophones. Depuis le réseau IRIS, on nous demande d'avoir une vue d'ensemble sur le problème. Si l'on veut agiter le problème linguistique à partir de déclarations de presse, cela est valable pour les deux Communautés. Rappelons ce patient francophone incompris dans un hôpital de Vilvorde, envoyé dans un autre hôpital.

A côté de cette problématique linguistique, il faut plutôt parler de la problématique que rencontrent les hôpitaux confrontés à la diversité culturelle de leurs patients. A Bruxelles, on ne parle pas que le français et le néerlandais.

**Mme Brigitte Grouwels** (en néerlandais) .- Je souhaite entendre ici l'opinion du ministre. En outre, je tiens à débattre de ce point calmement et en toute sérénité. Je ne veux faire le procès de personne.

Il est très important pour les Flamands de Bruxelles de pouvoir être traités et soignés dans leur langue.

Nous voulons également trouver une solution satisfaisante pour tous les allophones, et donc pas seulement pour les francophones et les néerlandophones.

**M. Jean-Pierre Cornelissen** .- Vous mettez cependant en cause les médecins et demandez des sanctions.

**M. Guy Vanhengel**, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'aide aux personnes (en néerlandais) .- Premièrement je tiens à signaler qu'on crée ici un précédent dans le fonctionnement des institutions parlementaires. On poursuit ici un débat qui s'est tenu au Parlement flamand. Je trouve cette façon de faire curieuse.

Je tiens aussi à signaler que le compte rendu du Parlement flamand est de très bonne qualité. Pour connaître la teneur de mes déclarations, il ne faut donc pas nécessairement se baser sur un article de presse, on peut également consulter le compte rendu intégral du Parlement flamand.

Mes paroles étaient une réaction à une interpellation de M. Van Nieuwenhuysen, un membre du Vlaams Blok. Je vais vous lire une série de passages et vous expliquer la teneur exacte de mes paroles. Ma position peut se résumer comme suit: si je dois choisir entre le fonctionnement ou le non-fonctionnement d'un service d'urgence, j'opte pour la première branche de l'alternative. Que le personnel, dans ce cadre, ne réponde pas à toutes les conditions est pour moi secondaire à ce moment, ce qui explique pourquoi j'ai dit "que dans un hôpital, il vaut mieux être soigné par un médecin que par un germaniste".

Pour être complet, j'ajouterai ceci: si tout à l'heure, en partant, quelqu'un est renversé par une auto, nous serons confrontés à une situation d'urgence. Dans ce cas, il faut pouvoir faire

immédiatement appel à un service d'urgence. C'est la seule chose que je voulais faire comprendre. Je ne veux pas minimiser certaines erreurs mais il faut tenir compte de la réalité.

Dans l'article écrit par Mark Deweerdt, j'ai aussi déclaré que les problèmes linguistiques étaient insignifiants par rapport à la réalité sur le terrain. C'est une réalité à laquelle ma femme, qui travaille depuis 23 ans déjà dans les hôpitaux bruxellois, me confronte chaque semaine.

Un nombre important de patients ne parlent aucune des deux langues nationales. C'est ça la réalité sur le terrain. Pré-tendre, comme le font certains Flamands, que médecins et infirmières sont d'une paresse crasse va trop loin et mérite d'être nuancé. J'ai essayé, dans mon exposé, de démontrer que cette nuance était bien réelle.

*(Poursuivant en français)*

M. Cornelissen a parlé de nombreuses plaintes suite à des problèmes d'emploi des langues en particulier dans les hôpitaux publics de la Région bruxelloise.

*(Poursuivant en néerlandais)*

Il existe 5 points de contact pour déposer des plaintes linguistiques: la Commission permanente de contrôle linguistique, le gouverneur, le Collège de la Commission communautaire commune, un point de contact en Flandre et un point de contact fédéral. C'est ce qu'on lit dans le rapport de M. Van Nieuwenhuizen.

Depuis deux ans, j'assume une responsabilité au sein du Collège de la Commission communautaire commune et je n'ai eu vent, pendant ce temps, que d'une seule plainte concernant un problème linguistique dans un hôpital. Un patient transporté en SMUR depuis la périphérie vers un hôpital bruxellois a prétendu que le médecin accompagnateur avait refusé de parler français. Le gouverneur a examiné cette plainte et il est apparu que patient et médecin étaient tous deux allochtones. C'est la seule plainte dont j'aie été saisi, qui a abouti à ce constat.

Les aspirations flamandes sont justifiées et il serait naïf de les balayer.

La situation dans le secteur des soins de santé est alarmante. De nombreuses institutions éprouvent des difficultés à trouver du personnel présentant les aptitudes requises. Des efforts doivent être consentis afin d'améliorer le bilinguisme pendant les études. C'est de cette façon seulement qu'on pourra, à terme, résoudre le problème sur le marché de l'emploi. Dans ce débat, il faut apporter les nuances correctes. J'ai appris que 15 élèves seulement s'étaient inscrits en première candidature de médecine à la VUB. Il faut reconnaître que cette situation compliquera la résolution, à terme, de ce problème. Des initiatives doivent être prises afin d'inciter des médecins bilingues à venir travailler dans le secteur bruxellois des soins de santé. En ce qui concerne le personnel infirmier dans les hôpitaux, on pleure pour avoir des infirmières et des infirmiers. On importe même du personnel en provenance de l'étranger. A terme, nous devons continuer à nous attaquer à ce problème.

En conclusion, je pense que j'ai tenté, par l'article paru dans le Financieel Economische Tijd et l'interpellation de Mme Brigitte Grouwels, de remettre les choses dans leur contexte.

**Mme Brigitte Grouwels** (en néerlandais) .- Je remercie le ministre pour sa réponse. Mon interpellation avait pour objectif de connaître la vision du ministre sur ce dossier. Il est un fait que l'opinion publique lit les journaux mais que les situations n'y sont pas toujours bien expliquées. Il faut d'abord admettre qu'il existe bien un problème dans les hôpitaux. Je ne partage pas l'opinion de M. Cornelissen sur ce point. On constate également une différence culturelle. Les Flamands passent leur temps à se lamenter mais ne vont pas jusqu'à porter plainte contrairement aux francophones qui déposent plainte sans attendre. Les possibilités et les procédures pour porter plainte sont aussi trop souvent méconnues. Même le gouverneur ne dispose pas d'une brochure expliquant ces procédures.

Selon M. Jean-Pierre Cornelissen, on ne trouverait pas de médecins néerlandophones pour travailler dans les hôpitaux publics à Bruxelles. L'Ordre des Médecins est aussi responsable de ce problème. En effet, l'Ordre flamand des Médecins - contrairement à l'Ordre francophone - interdit à un médecin de combiner cabinet privé et travail dans un hôpital public.

La promotion du bilinguisme constituera dans l'avenir, pour l'enseignement francophone comme pour l'enseignement néerlandophone, une tâche de premier plan. J'appelle ici également mes collègues francophones à prendre ce problème à coeur.

**M. Guy Vanhengel**, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'aide aux personnes (en néerlandais) .- L'affirmation de Mme Brigitte Grouwels selon laquelle l'Ordre flamand des Médecins interdit de combiner cabinet privé et travail dans un hôpital public est inexacte.

Les doléances concernant l'absence d'informations correctes sur les possibilités de déposer plainte en cas de situations linguistiques illégales sont justifiées. J'annoncerai la semaine prochaine les initiatives qui seront prises afin de mieux informer la population dans ce domaine.

- L'incident est clos.

- La réunion est levée à 15h00'.

